



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2023

Convocation après absence de quorum de la session du 15 juin 2023

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Information portant sur les délibérations prises par le bureau syndical au regard de la délégation des compétences et des décisions de M. le Président
- 3 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 avril 2023
Rapporteur : Pierre Yvroud
- 4 Adhésion de la communauté de communes de Gâtinais Val de Loing au SDESM
Rapporteur : Pierre Yvroud
- 5 Délibération pour autoriser la SEM SDESM ENERGIES à constituer une société dédiée au développement d'une centrale solaire sur la commune de Moisenay
Rapporteur : Christian Poteau
- 6 Fusion absorption de la SEM ILE DE FRANCE ENERGIES par ILE DE FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES
Rapporteur : Pierre Yvroud
- 7 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
Rapporteur : Pierre Yvroud
- 8 Détermination des durées d'amortissement des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2024
Rapporteur : Pierre Yvroud
- 9 Décision modificative n°1
Rapporteur : Pierre Yvroud

- 10 Protocole d'entente avec GrDF pour réalisation d'une étude « boucle locale hydrogène**
Rapporteur : Jacques Delporte
- 11 Adhésion au CEREMA et désignation d'un représentant**
Rapporteur : Michel Gard
- 12 Transfert de la compétence gaz commune de la commune de Trilport**
Rapporteur : Pascal Fournier
- 13 Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique pour la commune de Buthiers**
Rapporteur : Jacques Illien
- 14 Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique pour la commune de Compans**
Rapporteur : Jacques Illien
- 15 Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique pour la commune de Lumigny Nesles Ormeaux**
Rapporteur : Jacques Illien
- 16 Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique commune de Moret Loing et Orvanne**
Rapporteur : Jacques Illien
- 17 Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique commune de Germigny L'Evêque**
Rapporteur : Jacques Illien

DELIBERATION N° 2023-56

Objet de la délibération : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 06 AVRIL 2023**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis

T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire

T3 : M. DURAND Gilles

T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre

T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne

T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier

T7 : M. ROUSSEAU Michael

T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy

EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

**Après en avoir délibéré,
Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE** le procès-verbal du comité syndical du 6 avril 2023.

DELIBERATION N° 2023-57

Objet de la délibération : **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINAIS VAL DE LOING AU SDESM**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis
T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire
T3 : M. DURAND Gilles
T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre
T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne
T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier
T7 : M. ROUSSEAU Michael
T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy
EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikkal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2022-50 du comité syndical du 29 juin 2022 relatif aux contributions financières annuelles des EPCI adhérents ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Gâtinais Val de Loing du 30 avril 2023 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que pour la communauté de communes de Gâtinais Val de Loing, toutes les communes sont adhérentes au SDESM, aucune contribution financière annuelle ne sera donc versée au SDESM ;

Considérant que la communauté de communes de Gâtinais Val de Loing souhaite adhérer pour la compétence « Étude, travaux et exploitation de toute installation produisant des énergies de source renouvelable » prévue à l'article 3.2 des statuts du syndicat ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes de Gâtinais val de Loing pour la compétence « Étude, travaux et exploitation de toute installation produisant des énergies de source renouvelable ».

AUTORISE monsieur le Président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la communauté de communes Gâtinais Val de Loing ne versera pas de contribution annuelle au SDESM à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion.

DELIBERATION N° 2023-58

Objet de la délibération : **DELIBERATION POUR AUTORISER LA SEM SDESM ENERGIES A CONSTITUER UNE SOCIETE DEDIEE AU DEVELOPPEMENT D'UNE CENTRALE SOLAIRE SUR LA COMMUNE DE MOISENAY**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	15
Votants	15
Dont pouvoirs	0

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis

T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire

T3 : /

T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe,

T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne

T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier

T7 : M. ROUSSEAU Michael

T8 : M. FOURNIER Pascal,

EPCI : /

Délégués représentés : /

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikkal KHLAS, M. Alban LANSSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER, M. YVROUD Pierre, Mme VEIL Cathy, M. DURAND Gilles, Mme Stéphanie AUZIAS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

M.Fournier assure la présidence du Comité Syndical en raison de déport de M.Yvroud.

Dans le cadre de son activité de développement de projets photovoltaïques, la SEM SDESM Energies a étudié avec la commune de Moisenay l'opportunité de développer sur le terrain des Bonnes une centrale solaire photovoltaïque (ci-après le « Projet »).

Le terrain est un ancien site d'enfouissement des déchets exploité par Veolia jusqu'en 2009. Depuis le site est refermé. La commune de Moisenay est propriétaire des terrains. Veolia conserve une obligation de suivi de post-exploitation sur le site.

C'est dans ce contexte que la commune de Moisenay a sollicité la SEM SDESM ENERGIES afin de l'accompagner dans le développement d'une installation solaire sur le site. La commune souhaite participer au projet dans une société dédiée avec la SEM SDESM ENERGIES.

Cette société sera constituée avec les caractéristiques principales suivantes :

- Forme juridique : société par actions simplifiée au sens des dispositions du Code de Commerce applicables,
- Dénomination sociale proposée : Les Bonnes
- Capital social : mille euros (1.000 €)
- Objet social principal : le développement, la production, l'exploitation et la vente d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire de la commune de Moisenay et les territoires situés à proximité.
- Ouverture du capital à la commune de Moisenay pour 35%.
- Ouverture du capital à la commune de Moisenay pour 35%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant la proposition de la SEM SDESM Energies exposée ci-avant afin de constituer une société de projet dédiée ;

Considérant qu'un tel projet participe au développement des activités de la SEM SDESM Energies ;

Considérant que les administrateurs de la SEM SDESM ENERGIES (M. Gilles Durand, Mme Cathy Veil et M. Pierre Yvroud) sont absents au moment du vote de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE la SEM SDESM ENERGIES :

- à constituer une société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L 227-1 à L227-20 du code de commerce, dont la dénomination sociale pourrait être : **LES BONNES**, dont le capital sera de 1 000 € et dont l'objet social portera notamment sur le développement, la production, l'exploitation et la vente de l'électricité d'origine renouvelable de centrales solaires photovoltaïques à Moisenay et les territoires situés à proximité ;
- à effectuer toute démarche, formalité en vue de la constitution de ladite société de projet.

DELIBERATION N° 2023-59

Objet de la délibération : **FUSION ABSORPTION DE LA SEM ILE DE FRANCE ENERGIES PAR ILE DE FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis

T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire

T3 : M. DURAND Gilles

T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre

T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne

T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier

T7 : M. ROUSSEAU Michael

T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy

EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikkal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le traité de fusion entre la SEM ILE DE FRANCE ENERGIES et la SEM ILE DE FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES en date du 03 mai 2023, et ses documents de présentation ;

Vu l'avis favorable du bureau syndical en date du 25 mai 2023 ;

Considérant que le SDESM est actionnaire de la SEM IDF ENERGIES à hauteur de 0,36 % du capital (359 actions, soit un capital de 35 900 euros) .

Considérant que la SEM IDF ENERGIES est au capital de la SEM BI-METHA 77 et travaille en collaboration avec la SEM SDESM ENERGIES sur le développement de projets photovoltaïques sur hangars agricoles ;

Considérant les difficultés financières rencontrées par la SEM IDF ENERGIES ;

Considérant que la SEM IDF ENERGIES et la SEM IDF I&T ont émis le souhait de fusionner ;

Considérant que le SDESM se verrait remettre 91 actions de la SEM IDF I&T représentant 0,06% de son capital social, soit un capital de 9 100 euros, en échange des 359 actions de la SEM IDF ENERGIES ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de fusion de la SEM IDF ENERGIES par la SEM ILE-DE-FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES et l'entrée du SDESM au capital de la SEM ILE-DE-FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES ;

AUTORISE le représentant du SDESM siégeant à l'Assemblée Générale de la SEM IDF ENERGIES à approuver les résolutions correspondantes.

DESIGNE Mme Claude RAIMBOURG comme représentant à l'Assemblée générale de la SEM ILE-DE-FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES.

DESIGNE Mme Claude RAIMBOURG comme représentant à l'Assemblée spéciale de la SEM ILE-DE-FRANCE INVESTISSEMENTS ET TERRITOIRES qui désignera son représentant au Conseil d'administration de la SEM.

SOUHAITE conserver le capital social au sein de la SEM fusionnée, pour 91 actions représentant une valeur de 9 100 euros.

DELIBERATION N° 2023-60

Objet de la délibération : **ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis

T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire

T3 : M. DURAND Gilles

T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre

T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne

T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier

T7 : M. ROUSSEAU Michael

T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy

EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikkal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 110,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 02 juin 2023 ;

Considérant l'obligation de passer au référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
- Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 développé à compter du 1^{er} janvier 2024.

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général.

AUTORISE le président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2023-61

Objet de la délibération : **DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis

T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire

T3 : M. DURAND Gilles

T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre

T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne

T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier

T7 : M. ROUSSEAU Michael

T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy

EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2014-47 du comité syndical en date du 11 mars 2014
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
Considérant le passage au référentiel comptable et budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
Considérant l'intérêt pour le SDESM de mettre à jour et compléter le tableau des durées des amortissements pour les immobilisations corporelles et incorporelles de son patrimoine ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE

Article 1 : de fixer, à compter du 1er janvier 2024, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte 2051	Concessions et droits similaires	2 ans
-Compte 2031	Frais d'étude	5 ans

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte 2041482	Subvention des équipements aux communes	1 an
-Compte 20422	Subvention équipements aux personnes de droit privé	1 an
	Toutes subventions d'équipement versées	1 an

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
-Compte 2135	Installation, agencements, aménagements	15 ans
-Compte 2138	Autres constructions	15 ans
-Compte 2148	Construction sur sol d'autrui	30 ans
-Compte 21534	Réseaux électriques	30 ans
-Compte 21538	Autres réseaux (éclairage public : armoires et candélabres)	20 ans
-Compte 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques (dont IRVE)	15 ans
-Compte 2182	Matériel de transport	5 ans
-Compte 2183	Matériel de bureau	5 ans
	Matériel informatique	4 ans

-Compte 2184	Mobilier	10 ans
-Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Article 2 : de fixer, à compter du 1er janvier 2024, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme : 10 ans ;
- les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans ;
- les frais de recherche et de développement : 5 ans ;
- les brevets : durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 1 an ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 1 an ;
- les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 30 ans.

Article 3 : la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Article 4 : le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 1 000 € TTC. Pour ces biens, l'amortissement s'effectue sur une durée d'un (1) an.

ABROGE la délibération n°2014-47 du comité syndical en date du 11 mars 2014

DELIBERATION N° 2023-62

Objet de la délibération : **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis

T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire

T3 : M. DURAND Gilles

T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre

T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne

T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier

T7 : M. ROUSSEAU Michael

T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy

EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOÏT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne

Vu la délibération n°2023-38 du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	4 000,00
011	615232	Entretien et réparations sur réseaux	2 950,00
011	61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	26 800,00
011	6161	Primes d'assurance multirisques	-12 800,00
011	6168	Assurance autres	12 800,00
011	627	Services bancaires et assimilés	10 000,00
011	6281	Concours divers (cotisations....)	1 000,00
65	6518	Redevances pour concessions,logiciels...	1 400,00
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	16 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	7 350,00
		TOTAL	69 500,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
75	757	R1	48 100,00
75	7588	Produits divers gestion courante (remb.charges)	10 000,00
77	7711	Dédits et pénalités perçus	2 700,00
77	773	Mdts anul ex. antér ou déchéance	8 700,00
		TOTAL	69 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
21	2121	Plantations d'arbres et arbustes	2 470,00
4581006	4581006	arbonne la foret	195 000,00
4581016	4581016	bagneaux sur loing	86 000,00
4581018	4581018	balloy	45 000,00
4581025	4581025	beauchery-saint-martin	3 000,00
4581026	4581026	beaumont-du-gatinais	60 000,00
4581050	4581050	brays sur seine	92 000,00
4581055	4581055	burcy	28 000,00
4581109	4581109	chevru	12 000,00
4581115	4581115	clos-fontaine	52 000,00
4581121	4581121	condé sainte libiaire	35 000,00
4581155	4581155	donnemie-dontilly	62 000,00
4581157	4581157	doue	51 000,00
4581174	4581174	fericy	47 000,00
4581185	4581185	Fontenailles	90 000,00
4581188	4581188	forges	20 000,00
4581215	4581215	guignes	67 000,00
4581218	4581218	hautefeuille	69 000,00
4581220	4581220	hermé	21 000,00
4581238	4581238	laval-en-brie	25 000,00
4581256	4581256	Luisetaines	50 000,00
4581272	4581272	marolles sur seine	6 000,00
4581291	4581291	Mons-en-Montois	3 000,00
4581299	4581299	montereau sur le jard	95 000,00
4581304	4581304	montigny-lencoup	170 000,00
4581326	4581326	neufmoutiers en brie	65 000,00
4581330	4581330	nonville	31 000,00
4581355	4581355	poigny	30 000,00
4581375	4581375	la rochette	26 000,00
4581398	4581398	st hilliers	7 000,00
4581399	4581399	st jean les deux jumeaux	49 000,00
4581450	4581450	Thoury-Férottes	23 000,00
4581454	4581454	touquin	55 000,00
4581467	4581467	varennnes sur seine	7 500,00

4581471	4581471	vaudoy en brie	18 000,00
4581472	4581472	vaux le penil	44 000,00
4581487	4581487	villemer	16 000,00
4581489	4581489	villeneuve le comte	43 000,00
4581490	4581490	villeneuve les bordes	42 000,00
4581983	4581983	CA coulommiers pays de brie	22 000,00
4581992	4581992	CC Marne et Gondoire	1 600,00
4582003	4582003	amponville	9 900,00
4582026	4582026	beaumont-du-gatinais	60 000,00
4582332	4582332	Obsonville	48 905,00
4582342	4582342	pamfou	300,00
4582432	4582432	seine port	2 140,00
4582450	4582450	thoury ferottes	1 280,00
020	020	Dépenses imprévues	40 296,95
		TOTAL	2 029 391,95

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Montant
13	1328	Autres subventions équipement (R2, Art8)	51 750,00
23	2315	Installation, matériel et outillage techniques	1 200,00
024	024	PRODUITS DES CESSIONS	6 300,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 350,00
4582003	4582003	amponville	6 890,00
4582006	4582006	arbonne la forêt	195 000,00
4582016	4582016	bagneaux sur loing	86 000,00
4582018	4582018	balloy	45 000,00
4582025	4582025	beauchery saint martin	3 000,00
4582026	4582026	beaumont du gatinais	60 000,00
4582050	4582050	bray sur seine	92 000,00
4582055	4582055	burcy	28 000,00
4582109	4582109	chevru	12 000,00
4582115	4582115	clos-fontaine	52 000,00
4582121	4582121	condé sainte libiaire	35 000,00
4582155	4582155	donnemarie-dontilly	62 000,00
4582157	4582157	doe	51 000,00
4582174	4582174	fericy	47 000,00
4582185	4582185	Fontenailles	90 000,00
4582188	4582188	forges	20 000,00
4582215	4582215	guignes	67 000,00
4582218	4582218	hautefeuille	69 000,00
4582220	4582220	hermé	21 000,00
4582229	4582229	jaulnes	40 296,95
4582238	4582238	laval-en-brie	25 000,00
4582256	4582256	Luisetaines	50 000,00
4582272	4582272	marolles sur seine	6 000,00
4582291	4582291	Mons-en-Montois	3 000,00
4582299	4582299	montereau sur le jard	95 000,00
4582304	4582304	montigny-lencoup	170 000,00
4582326	4582326	neufmoutiers en brie	65 000,00

4582330	4582330	nonville	31 000,00
4582332	4582332	obsonville	48 905,00
4582355	4582355	poigny	30 000,00
4582375	4582375	la rochette	26 000,00
4582398	4582398	st hilliers	7 000,00
4582399	4582399	st jean les deux jumeaux	49 000,00
4582450	4582450	Thoury-Férottes	23 000,00
4582454	4582454	touquin	55 000,00
4582467	4582467	varenes sur seine	7 500,00
4582471	4582471	vaudois en brie	18 000,00
4582472	4582472	vaux le penil	44 000,00
4582487	4582487	villemer	16 000,00
4582489	4582489	villeneuve le comte	43 000,00
4582490	4582490	villeneuve les bordes	42 000,00
4582983	4582983	CA coulommiers pays de brie	22 000,00
4582992	4582992	CC Marne et Gondoire	1 600,00
4581003	4581003	amponville	2 600,00
		TOTAL	2 029 391,95

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif 2023, telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2023-63

Objet de la délibération : **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC GRDF POUR REALISATION D'UNE ETUDE « BOUCLE LOCALE HYDROGENE**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Date de la convocation
15/06/2023

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis
T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire
T3 : M. DURAND Gilles
T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre
T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne
T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier
T7 : M. ROUSSEAU Michael
T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy
EPCI : /

Date d'affichage
26/06/2023

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le projet de protocole d'entente ci-annexé ;

Considérant que la filière hydrogène en Île-de-France constitue un des leviers de la décarbonation des activités et des mobilités dans le développement des gaz renouvelables aux côtés de la filière méthanisation, gaz de synthèse (pyrogazéification, gazéification hydrothermale) ;

Considérant que la région Île-de-France a pour ambition de développer la filière hydrogène en soutenant des projets de production et d'utilisation d'hydrogène. Elle vise à avoir 50 stations de distribution d'hydrogène en 2025 et à produire 49 000 tonnes d'hydrogène par an en 2030 ;

Considérant que l'étude proposée par GrDF peut répondre à ces enjeux et qu'elle présente l'intérêt d'associer plusieurs partenaires, publics et privés ;

Considérant l'intérêt pour le SDESM d'être associé à cette étude ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le protocole d'entente à signer avec GrDF et les autres partenaires du projet relatif à l'étude sur les boucles locales de distribution d'hydrogène en Île-de-France.

AUTORISE le président à signer ce protocole d'entente ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2023-64

Objet de la délibération : **ADHESION AU CEREMA ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis
T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire
T3 : M. DURAND Gilles
T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre
T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne
T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier
T7 : M. ROUSSEAU Michael
T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy
EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOÏT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du comité syndical n°2020.133 du 16 décembre 2020 relative à l'approbation du protocole expérimental CEREMA ;

Vu l'avis favorable du bureau syndical du 25 mai 2023 ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2023, le CEREMA, établissement public d'Etat, offre la possibilité aux collectivités locales d'adhérer pour bénéficier de certains services et de son expertise dans les thématiques liées aux aménagements, aux mobilités décarbonées, aux politiques environnementales, aux politiques de réduction des gaz à effet de serre, à la qualité de l'air ;

Considérant que cette adhésion ouvre droit aux services suivants :

- Abattement de 5% sur les prestations payantes du CEREMA,
- Accès à la plateforme collaborative Expertises Territoires,
- Organisation de séance de sensibilisation et d'information pour les agents et les élus,
- Référent privilégié au sein des équipes du CEREMA pour chaque thématique.

Considérant que le montant de la cotisation annuelle est de 2 000 €. Si l'adhésion intervient en cours d'année, un abattement de 50% est appliqué ;

Considérant que le SDESM pourra être représenté au sein des instances décisionnelles de cet établissement public ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion au CEREMA.

AUTORISE le président à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

DESIGNE M. Michel GARD comme représentant du SDESM au sein des instances du CEREMA

DELIBERATION N° 2023-65

Objet de la délibération : **TRANSFERT DE LA COMPETENCE GAZ DE LA COMMUNE DE TRILPORT**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Date de la convocation
15/06/2023

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis
T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire
T3 : M. DURAND Gilles
T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre
T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne
T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier
T7 : M. ROUSSEAU Michael
T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy
EPCI : /

Date d'affichage
26/06/2023

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOÏT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'article 7.1 des statuts du SDESM sur les modalités de transfert des compétences à la carte ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 mars 2023 de la commune de Trilport souhaitant transférer la compétence de distribution publique de gaz au SDESM ;

Considérant que les communes membres du SDESM peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ;

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes du comité syndical et des organes délibérants de ses membres ;

Considérant que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;

Considérant que le SDESM dispose de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz ;

Considérant que le SDESM a intérêt à accepter le transfert de la compétence de distribution publique du gaz pour la commune de Trilport pour renforcer l'exercice du contrôle du concessionnaire GrDF ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le transfert de la compétence de distribution publique du gaz de la commune de Trilport.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2023-66

Objet de la délibération : **TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE POUR LA COMMUNE DE BUTHIERS**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis

T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire

T3 : M. DURAND Gilles

T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre

T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne

T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier

T7 : M. ROUSSEAU Michael

T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy

EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L 2224-37 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2023 de la commune de Buthiers demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Buthiers est une commune adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Buthiers souhaite disposer d'infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Buthiers.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2023-67

Objet de la délibération : **TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE POUR LA COMMUNE DE COMPANS**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis
T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire
T3 : M. DURAND Gilles
T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre
T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne
T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier
T7 : M. ROUSSEAU Michael
T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy
EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L 2224-37 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} décembre 2022 de la commune de Compans demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Compans est une commune adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Compans souhaite disposer d'infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Compans.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2023-68

Objet de la délibération : **TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE POUR LA COMMUNE DE LUMIGNY NESLES ORMEAUX**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis
T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire
T3 : M. DURAND Gilles
T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre
T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne
T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier
T7 : M. ROUSSEAU Michael
T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy
EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L 2224-37 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 novembre 2022 de la commune de Lumigny Nesles Ormeaux demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Lumigny Nesles Ormeaux est une commune adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Lumigny Nesles Ormeaux souhaite disposer d'infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Lumigny Nesles Ormeaux.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2023-69

Objet de la délibération : **TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE POUR LA COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis

T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire

T3 : M. DURAND Gilles

T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre

T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne

T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier

T7 : M. ROUSSEAU Michael

T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy

EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L 2224-37 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 avril 2023 de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Moret-Loing-et-Orvanne est une commune adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Moret-Loing-et-Orvanne souhaite disposer d'infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.

DELIBERATION N° 2023-70

Objet de la délibération : **TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE PAR LA COMMUNE DE GERMIGNY L'EVEQUE**

Nombre de membres	
Composant le comité	89
Membres en exercice	86
Présents	18
Votants	19
Dont pouvoirs	1

Date de la convocation
15/06/2023

Date d'affichage
26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 15 juin à 14 heures 30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 08 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Lors de cette séance, le quorum n'a pas été atteint.

L'an deux mille vingt-trois le 21 juin à 17 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du Syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 15 juin 2023 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. HOURDE Achille, M. SARAZIN Régis

T2 : M. BAPTIST Philippe, M. BERTHINEAU Bruno, Mme CAMIN Claire

T3 : M. DURAND Gilles

T4 : M. ANGLADE Jean-Paul, M. DOUCE Philippe, M. GARD Michel, M. POMMERET Jean Philippe, M. YVROUD Pierre

T5 : M. RODRIGUEZ Alain, Mme THIBAUT Anne

T6 : M. BOSSE Dominique, M. FENOUILLET Didier

T7 : M. ROUSSEAU Michael

T8 : M. FOURNIER Pascal, Mme VEIL Cathy

EPCI : /

Délégués représentés :

Mme AUZIAS Stéphanie donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. José GALLARDO, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Rachid NEDATI, M. Maxence GILLE, M. Patrick MIKALEF, M. Georges THERRAULT, M. Pascal MACHU, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Michel BAZERBES, M. Julien BOUSSANGE, M. Jacques DELPORTE, M. Xavier FERREIRA, M. Eric GRIMONT, M. Laurent ROUDAULT, M. Dany ROUGERIE, M. Benoit BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Christophe MARTINET, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Julien AGUIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, Mme Christelle AMABLE, M. Jean -Jacques BERNARD, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, Mme Laure LUCE, M. Christian SCHNELL, M. Laurent YONNET, M. Claude BONICI, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Claude RAIMBOURG, M. Anicet VESAIGNE, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Patrick NOTTIN, M. Frédéric OBRINGER, M. Jean Michel BELHOMME, M. Alexandre DENAMIEL, M. Mathias VIGIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L 2224-37 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mai 2023 de la commune de Germiny l'Evêque demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Germiny l'Evêque est une commune adhérente au SDESM ;

Considérant que la commune de Germiny l'Evêque souhaite disposer d'infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Germiny l'Evêque.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à ce transfert.